

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2011**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 8 septembre 2011 à 19h00 en la salle des fêtes de Villers-Campsart, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaients présents :

Délégués titulaires :

M Boderau, Mme Boignet, Mme Carpentier, M Caudron, M Caux, M Céliste, Mme Chellé-Poiret, M Colin, M Cosette, M Damonville, Mme De Saint Germain, Mme Delaire, M Delezenne, M Demarquet, M Demonchy, M Deneux, M Desfosses, M Desmarest, M Dewaele, M Duneufgermain, M Dussuelle, M Dutitre, M Favresse, M Fleury, M Formet, M Froidure, M Guilbert, M Hébert, Mme Hénon, M Iriarte Arriola, M Labesse, Mme Leclercq G, M Lefebvre JL, M Lefevre, M Leroy, M Louart, M Magnier, M Marié, Mme Michaux, M Morain, M Mouton, M Quillent M, M Saelens, M Stoter, M Têtu, M Trabouillet, Mme Van Dycke, Mme Vasseur.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leur titulaire :

M Duvauchelle (suppléant de M De Franssu), M Espargilière (suppléant de M Guérin), M Lepine (suppléant de M Leclere), M Magnez (suppléant de M Goethals), Mme Pertrissard (suppléante de M Doinel), M Ruelle (suppléant de M Devienne).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M Hiesse (pouvoir à M Desfosses), M Mille (pouvoir à M Trabouillet), M Nédélec (pouvoir à Mme Delaire), M Soumillon (pouvoir de M Lefevre), M Turlot (pouvoir à M Caux).

Etaients absents ou excusés :

Mme Avelange, M Berthe, M Blarel, Mme Bon, M Bosredon, M Brosniowski, M Brussart, Mme Calippe, M Delcourt, M Despréaux, M Dubos, Mme Genty, M Géraux, Mme Lamory, M Leclercq J, M Lesur, Mme Palpied, M Périmony, Mme Priez, M Quillent JC, M Snauwaert, M Vandromme.

Délégués suppléants présents : M Beuvrier, Mme Deffontaines, M Druot, M Lefebvre J, M Leullier, M Pruvot, Mme Risville, M Roussel.

Secrétaire de séance : M Patrice Caudron.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 23 juin 2011

2. Direction

- 2.1. Installation de nouveaux délégués communautaires.
- 2.2. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -Syndicat de rivière du Liger.
- 2.3. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- 2.4. Proposition d'une nouvelle compétence : Maisons de Santé.
- 2.5. Proposition d'une nouvelle compétence : Mobilité.
- 2.6. Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la somme.
- 2.7. Rapport d'activités 2010.

3. Finances/Budget

- 3.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°2.

4. Ordures ménagères

- 4.1. Délibération modificative de crédits n°1.

5. Service d'aide à domicile

- 5.1. Tarif du service de portage de repas à domicile.

6. Informations

- 6.1. Attribution de subvention
6.2. Décision du Président fixant la tarification d'un spectacle.
6.3. Marché attribué.

7. Questions diverses

8. Lieu du prochain conseil communautaire

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance

Le Président remercie Philippe Watelain, maire de Villers-Campsart, d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Patrice Caudron, commune de Villers-Campsart, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

1. Approbation du compte-rendu du 23 juin 2011

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du conseil communautaire du 23 juin 2011 et fait part à l'Assemblée d'une remarque émanant de Gaël Caux, commune de Riencourt, qui demande qu'à la page du 7 du compte-rendu soit modifié : « La communauté de Communes est proposée pour être coordonnateur du groupement de commandes » par « Notre Communauté de Communes... ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Direction

2.1 Installation de nouveaux délégués communautaires

Le Président propose de procéder à l'installation de deux nouveaux délégués suppléants désignés, pour le premier, par la commune d'Hornoy le Bourg suite au décès d'Alain Cauchois et, pour le second, par la commune de Saint Germain sur Bresle suite au décès d'André Girard.

- Déléguée suppléante, commune d'Hornoy le Bourg : Pierrette DUBOIS
- Déléguée suppléante, commune de Saint Germain sur Bresle : Paulette RISVILLE

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité déclare installer dans leurs fonctions
- Pierrette Dubois, déléguée suppléante de la commune d'Hornoy-le-Bourg
- Paulette Risville, déléguée suppléante de la commune de Saint-Germain-Sur-Bresle.*

2.2 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -Syndicat de rivière du Liger

Le Président rappelle que le projet de SDCI prévoit la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière du Liger (communes de Liomer, Le-Quesne, Brocourt et Lafresguimont-Saint-Martin) avec transfert de sa compétence vers les Communautés de Communes de la Région d'Oisemont et du Sud Ouest Amiénois.

Le comité syndical de la rivière du Liger, lors de sa séance du 26 août, s'est prononcé en faveur de sa dissolution, mais avec un transfert de compétence vers l'Institution Interdépartementale de la Bresle.

Jannick Lefevre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, trouve effectivement que cela est une bonne chose que le Syndicat du Liger soit transféré vers l'institution Interdépartementale de la Bresle. Cette structure faisait déjà le travail par convention. Cela permettra aussi d'unifier et d'harmoniser les pratiques, puisque sur la Bresle, ce sont les riverains qui règlent les interventions, tandis que sur le Syndicat du Liger, ce sont les communes qui payaient pour les riverains.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de la position du Syndicat d'Aménagement de la rivière du Liger, à l'unanimité, approuve la dissolution dudit syndicat, rejette le transfert de la compétence à la CCSOA tel que précisé dans le projet du SDCI et propose le transfert de la compétence à l'Institution Interdépartementale de la Bresle.

2.3 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président rappelle à l'Assemblée que le conseil communautaire doit se prononcer sur les aspects du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour lesquels les communes ont été amenées à délibérer.

Par ailleurs, suite aux réunions qui se sont tenues le 5 juillet dernier, concernant d'une part les syndicats d'eau et d'autre part les syndicats scolaires, les communes et syndicats ont été amenés à se prononcer par délibération, les comptes rendus ont d'ailleurs été envoyés aux différents syndicats.

Le Président propose à l'Assemblée de poursuivre les réflexions quant à l'évolution des structures « syndicales » sur notre territoire. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu toutes les délibérations. Il invite les communes et syndicats ne l'ayant pas encore fait à délibérer, faute de quoi, leur avis sera réputé favorable.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, rappelle qu'à ce sujet, le Préfet en application de la loi du 16/12/2010, a un temps contraint pour opérer avec l'aide de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. En ce qui concerne notre territoire, on fait savoir au Préfet que des choses vont bien et d'autres moins, il pense qu'il serait nécessaire que la CCSOA donne un signal sur sa position par rapport à des compétences comme l'eau et le scolaire notamment. Dans un premier temps, il pense qu'on peut se limiter à dire qu'on acte ce qui est proposé mais qu'on n'y adhère pas. Il s'inquiète de la lecture d'une telle délibération. Il estime que ne rien dire, sera réputé comme étant favorable. Il faut qu'on ait une parole mais quelle tonalité donner à cette parole ?

Gérard Deneux, commune de Meigneux, dit avoir répondu ne pas être d'accord sur cette situation. Il voudrait savoir si c'est la CCSOA qui doit prendre la délibération. Il ne voit pas pourquoi la CCSOA prendrait cette délibération, puisque les communes en prennent une également.

Le Président précise que la CCSOA est invitée à se prononcer sur ce schéma par la Préfecture.

Gérard Deneux demande si des économies vont être faites en fusionnant ces syndicats ?

Le Président répond que les Présidents de syndicats rencontrés début juillet, estimaient qu'il fallait peut-être mettre en commun l'ingénierie, trouver des solutions pour les travaux à effectuer. La conclusion de cette réunion était de poursuivre ensemble la réflexion. L'ensemble des Présidents était contre la fusion des syndicats, néanmoins des choses sont à faire ensemble.

Colette Michaux, commune de Liomer, estime que c'est quelque chose de très compliqué. L'Etat fait le « forcing », puisque qu'à partir d'une certaine date, les syndicats n'auront plus accès aux subventions. Elle pense que l'intérêt est de travailler, non pas pour que cela coûte plus cher mais moins cher, pour cela on a

peut-être intérêt à travailler pour voir les conséquences d'un regroupement. En sachant que cela ne sera pas facile.

Le Président précise qu'à la vue des délibérations arrivées à la CCSOA, on peut dire que la proposition du Préfet sur le Syndicat d'eau du Liger semble assez cohérente bien que ne recueillant pas la majorité. Par contre, la proposition d'une fusion du Syndicat d'eau du SOA, qui va de Briquemessnil-Floxicourt à Morvillers-Saint-Saturnin - Gauville paraissait un peu grande. La réflexion a donc été de travailler par bassin versant, proposition émise par certains syndicats.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur la rédaction de la délibération qui sera transmise au nom de la CCSOA en Préfecture. Il pense que celle-ci devrait synthétiser le fait que l'ensemble des élus sont conscients des enjeux qu'il y a à certains moments à travailler en commun ; mais sont aussi conscients de la nécessité d'avoir une approche et une implantation, une implication au plus proche des personnes. Il ajoute qu'il faut penser global mais aussi penser local et qu'il y ait toujours une interaction forte avec ceux à qui le service est rendu.

Dans la rédaction de la délibération, il propose que soit inscrit : « la CCSOA ayant examiné le projet de schéma du Préfet et ayant pris en compte les délibérations émises par les communes, souligne qu'en l'état, le projet ne peut pas recevoir son assentiment et souhaite qu'il soit mis à révision. Pour sa part, la CCSOA continuera la réflexion vers la mutualisation lorsque cela est possible sur le territoire de structures pouvant mieux interagir pour les habitants ».

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, est d'accord avec Jean-Jacques Stoter et suites aux réunions tenues, il a eu le sentiment que les élus de la CCSOA n'entérinaient pas le schéma, il faut le dire. Serons-nous amenés à faire des contre-propositions ou autres ? Il faut maintenir la réflexion et dire que le schéma tel qu'il est présenté, n'est pas satisfaisant.

Le Président souligne que ce schéma aura eu le mérite de susciter la réflexion de chacun des syndicats, chose très intéressante.

N'ayant pas d'autre remarque, il demande à Jean-Jacques Stoter de résumer ce qui sera écrit dans la délibération de la CCSOA :

« La Communauté de Communes ayant examiné le projet du schéma départemental et après avoir pris en compte les délibérations des communes et syndicats ne peut valider le schéma en l'état, mais continue à œuvrer en faveur de la mutualisation des structures du territoire ».

Jean-Jacques Stoter ajoute que cette formulation a l'avantage de ne pas dire : « non ! on ne veut pas » mais de dire on ne veut pas de ce qui est proposé, parce que cela ne correspond pas à nos attentes, et demander à ce que le Préfet revoie sa copie.

Le Président rappelle les noms des trois délégués qui siègent à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

- Colette Michaux pour les communes rurales de moins de 500 habitants
- Jean-Jacques Stoter pour le Conseil Général
- Et lui-même en sa qualité de Président de Communauté de Communes.

Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye, met en garde sur le fait que renvoyer le schéma en l'état actuel sans faire d'autre proposition, peut entraîner un rejet de la part du Préfet.

Le Président précise que les syndicats d'eau ont proposé des fusions différentes par bassin versant.

Alix Têtu rappelle que les syndicats scolaires n'ont pas fait de proposition.

En l'absence d'autre remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir ouï l'exposé de son Président, vu le projet de SDCI, vu les délibérations des communes et syndicats, considérant, qu'il y a lieu d'œuvrer en faveur des intérêts de la population du territoire, considérant qu'il convient de favoriser la mutualisation des structures intercommunales, à l'unanimité, demande la révision du projet de SDCI, visant à prendre en compte les spécificités territoriales de la CCSOA, notamment la convergence des structures intercommunales en fonction d'une part de la similitude de leurs compétences, d'autre part de leur unité territoriale et propose de poursuivre les réflexions engagées quant à l'évolution des structures « syndicales » sur le territoire de la CCSOA.

2.4 Proposition d'une nouvelle prise de compétence : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

Le Président rappelle que ce projet a déjà été débattu à plusieurs reprises ; que s'est tenue le 31 août à Hornoy-le-Bourg, une réunion de présentation du Pôle d'Excellence Rurale à laquelle étaient présentes environ 150 personnes.

Il rappelle que l'un des points forts du PER était les Maisons de Santé. C'est un besoin qui a été soulevé par les professions médicales, les médecins qui ont alerté les élus, les maires, etc..... La commune de Poix-de-Picardie a commencé à montrer l'exemple par une maison de santé accolée à l'EHPAD de Poix. Airaines est également en réflexion depuis quelques temps n'ayant plus qu'un médecin sur sa commune. Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a annoncé que dans les 10 années à venir, il y aurait 30% de médecins en moins sur nos territoires.

Il rappelle que par correspondance du 18 Janvier 2011, les médecins et professions paramédicales de Bougainville, Molliens-Dreuil et Quevauvillers ont demandé à la Communauté de Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage portant sur la construction des maisons de santé de Molliens-Dreuil et Quevauvillers inscrites au Pôle d'Excellence Rurale.

Il informe que les terrains seraient mis à disposition par les communes, que la CCSOA serait maître d'ouvrage, solliciterait les subventions (déjà obtenues en grande majorité grâce au PER) et louerait le bâtiment. La différence serait prise en charge intégralement par les médecins et les professions paramédicales.

Il rappelle que dans le cas présent, il y a suffisamment de médecins, mais afin de construire une maison médicale, il faut l'agrément de l'ARS (qui nécessite un primo-installant).

Le Président informe l'Assemblée des coûts que représente la construction des Maisons de Santé de :

- Quevauvillers : 220 m² - 546 000 € HT, subventions déduites, restent à financer 273 000 € HT.
- Molliens-Dreuil : 332 m² - 814 443 € HT, subventions déduites, restent à financer 407 221.50 € HT.

Colette Michaux, commune de Liomer, précise que le territoire n'est pas dans une zone « super » déficitaire, les subventions seront donc moins importantes. D'autre part, cela ne sera possible que si c'est labellisé et s' il y a un médecin de plus, c'est là la difficulté.

Jean-Jacques Stoter complète en disant que le territoire n'est pas, au niveau de la Picardie, le plus démuné au niveau du corps de santé générique. Et c'est là, que l'on voit toute l'importance du travail qui a été conduit dans le cadre du PER, car comme ces maisons de santé pluridisciplinaires sont inscrites dans le cadre du PER, elles figurent systématiquement parmi celles qui seront financées. Mais il faut que tout cela se réalise avant le 31 décembre 2012 pour les premiers coups de pioche.

Alain Desfosses ajoute que l'intérêt du PER est de créer une dynamique sur notre territoire.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, rappelle que cela ne peut se faire sans une mobilisation des professions médicales, même s'il y a une volonté des élus et cite l'exemple

d'Airaines où il n'y a plus qu'un seul médecin. S'il n'y a pas un nouveau médecin, on ne pourra pas créer une maison médicale.

Alain Desfosses explique à l'Assemblée ne pas avoir été très favorable, lors de la rencontre avec les médecins, pour la prise de compétences « maison de santé ». Les médecins et les communes n'ont pas voulu porter ces projets de maisons de santé, raison pour laquelle, ils se sont tournés vers la CCSOA et l'ont sollicité par courrier. Ce n'était pas une volonté affirmée de la CCSOA de prendre cette compétence, néanmoins cela relève du rôle d'élu d'essayer de se projeter dans l'avenir et de le préserver.

Marc Dewaele cite le cas de Lignières-Châtelain où le médecin a cessé son activité, mais se demande comment attirer un autre médecin.

Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye, demande si nous allons devoir inscrire au budget 2012 de la CCSOA, la somme de 700 000 € en prévision de ces deux maisons de santé ? Il trouve que ce sont des charges assez lourdes pour la CCSOA.

Alain Desfosses confirme qu'il faudra bien inscrire ces dépenses, mais ces charges seront compensées par les loyers payés par les professionnels de santé.

Alix Têtu précise que les loyers arriveront deux ans après le début des travaux, années pendant lesquelles les emprunts seront à la charge de la CCSOA.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la prise de compétence qui pourrait être ainsi rédigée :

« Création de maisons de santé pluriprofessionnelles bénéficiant d'un agrément de l'Agence Régionale de Santé »

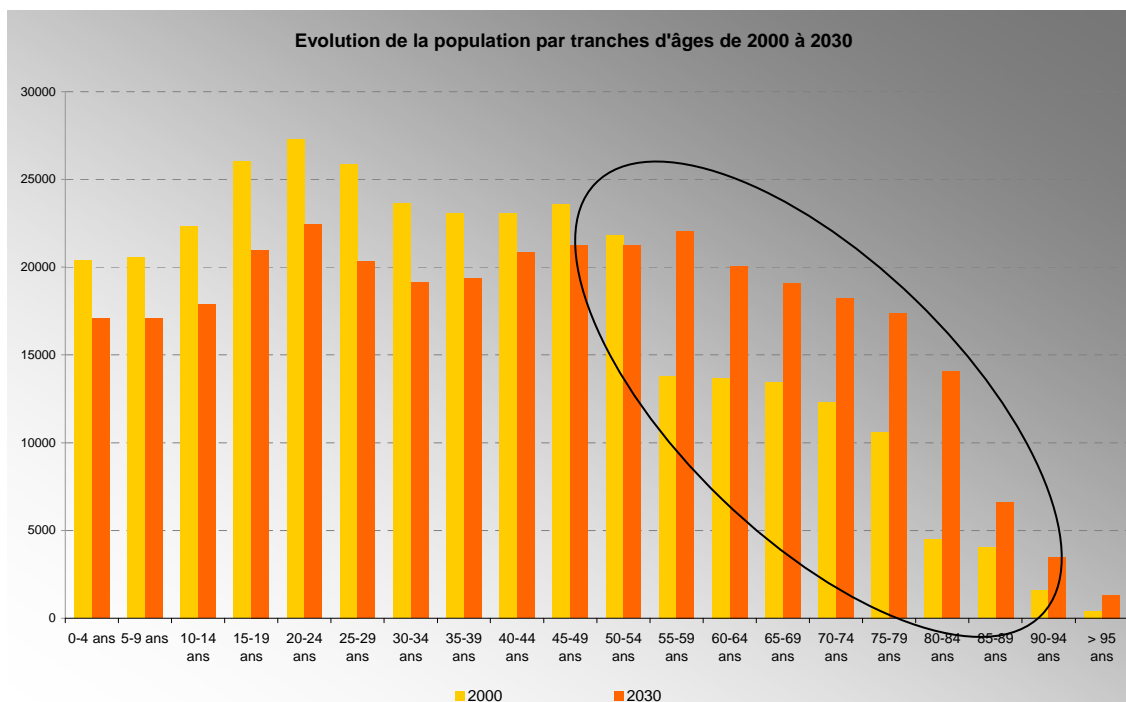
Le Conseil Communautaire unanime, approuve la prise de compétence en matière de maisons de santé pluriprofessionnelles telle que rédigée ci-dessus et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

2.5 Proposition d'une nouvelle prise de compétence : Mobilité

Le Président explique que cette compétence est un préalable indispensable à la mise en place de la plateforme de mobilité, projet inscrit dans le Pôle d'Excellence Rurale et invite l'Assemblée à suivre la note jointe.

Il rappelle que la CCSOA a répondu à l'appel à projets national Pôle d'Excellence Rurale en lien avec les Communautés de Communes du Canton de Conty, de la Région de Oisemont et de l'Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme (EPISSOS) visant à réaliser des projets innovants dans les territoires ruraux.

Il a été décidé d'agir dans le domaine de la personne fragilisée dans le cadre d'un projet dénommé « Innovation-Santé-Autonomie ». L'objectif premier d'ISA est d'assurer le maintien de la personne âgée à son domicile. Pour ce faire, a été imaginée la création d'un Service d'Accompagnement pour Bien Vieillir à Domicile (SAVD), ainsi qu'une procédure visant à adapter le logement de la personne âgée aux problématiques du vieillissement. L'évolution de notre population montre, dans le graphique ci-dessous, une nette augmentation de la population âgée entre 2000 et 2030. Ce phénomène se trouve essentiellement lié à deux facteurs, l'accroissement de la part de population ayant dépassé le cap des 60 ans et l'allongement de la durée de vie.



Ce constat permet d'appréhender le fait que les structures d'hébergements pour personnes âgées, ne seront pas en capacité de répondre à cet afflux de population, que donc le maintien à domicile de la personne âgée sera une réalité. Corrélativement, il est appréhendé le fait que les personnes de plus de 65 ans abandonneront un jour l'usage de leur véhicule pour des raisons de santé.

Se pose alors, la question de la mobilité de ces personnes. Le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (CERTU) estime que le taux de mobilité est de 75% pour les personnes âgées de 70 à 75 ans. Ce taux est légèrement supérieur à 50% pour la tranche 75 à 85 ans et chute à 25% au-delà de 85 ans. Ce résultat traduit une certaine inégalité face à la mobilité liée à la difficulté physique croissante de se déplacer avec l'âge et génère ainsi en milieu rural la problématique de l'isolement social.

C'est ainsi que face à ces chiffres et suite au sondage ayant recueilli plus de 300 réponses, la Communauté de Communes s'est engagée dans une réflexion visant à répondre aux besoins de la population en termes de déplacement. Ce besoin a été appréhendé dans une notion large de plate forme de mobilité, visant à intégrer divers facteurs dont :

- le développement durable (avec le covoiturage),
- la mobilité des demandeurs d'emplois et jeunes en voie d'insertion,
- les jeunes,
- les populations vieillissantes.

La problématique de la mobilité s'appréhende comme un complément de l'offre existante sur notre espace rural.

Ainsi, le diagnostic de l'offre de transport sur la CCSOA montre qu'une offre de transport existe : 4 gares SNCF (6 allers-retours quotidiens), 6 lignes du réseau Trans'80 (chacune des lignes propose un aller quotidien entre 6h et 8h et un retour quotidien entre 18h et 20h. Certaines lignes proposent un deuxième aller entre 12h et 14h et un second retour entre 11h et 12h30) et enfin quelques entreprises de taxis.

Ces moyens de transports restent très peu utilisés et sont adaptés en partie aux lycéens et actifs travaillant sur Amiens.

Cependant, certaines communes de la CCSOA ne sont desservies par aucun service de transport. En l'absence de permis de conduire ou d'un véhicule dans le ménage, l'isolement social est renforcé.

Le diagnostic montre que certains trajets sont impossibles aujourd'hui et ne permettent pas aux personnes les plus fragiles de vivre correctement dans leur village éloigné des services et commerces nécessaires.

Les publics qui ont besoin d'une nouvelle offre de transport sont :

- les publics en difficultés dans l'accès à l'emploi et les dispositifs d'insertion,
- les jeunes,
- les ménages qui ont un ou pas de véhicule personnel,
- les populations vieillissantes.

La plateforme de mobilité, telle que déclinée dans le PER, correspond à un espace physique ou dématérialisé proposant de l'information aux usagers de transport en commun et un ou plusieurs autres services de mobilité (TAD, covoiturage, prêt de cycles etc..).

Une plateforme répond à 2 enjeux d'ordre environnemental et social :

- Proposer à l'usager une offre de déplacement alternative à la voiture individuelle en facilitant l'accès à l'information sur les modes de transports existants et en coordonnant l'offre ; tout en développant l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport) afin de renforcer la performance du réseau de transports collectifs.
- Favoriser les déplacements des personnes, notamment les non-motorisées et les personnes à mobilité réduite donc essentiellement les personnes âgées, handicapées et les jeunes.

Afin de créer la plateforme de mobilité sur des bases solides, la CCSOA a évalué l'opportunité de prendre, par délégation, certains circuits scolaires organisés aujourd'hui par le Conseil Général. La CCSOA envisage ainsi de reprendre les circuits scolaires de 3 collèges, 4 RPI, 2 RPC et 6 écoles.

Cette solution permet à la CCSOA, d'une part, de couvrir l'ensemble du territoire et, d'autre part, de maximiser le réemploi de véhicules. En effet, plus les véhicules sont utilisés dans la journée, plus le service est efficace et viable financièrement.

Les véhicules serviront donc après leurs services scolaires (entre 7h et 9h, 16h et 18h et entre 12h et 14h pour certains), à d'autres services de transports organisés par la CCSOA dans le cadre de la plateforme de mobilité.

La flotte de véhicules neufs et d'occasion sera composée d'autocars de tailles allant de 27 à 55 places. Ils devront en priorité répondre aux besoins des scolaires, puis ils seront utilisés en fonction des réservations réalisées au plus tard la veille pour les autres services de la plateforme.

Les différents services visent à répondre à l'ensemble des problématiques liées aux déplacements :

1. Un numéro de téléphone unique

Ce numéro permettra aux personnes d'accéder à l'information des services offerts par la plateforme de mobilité.

2. Un service de prêt de véhicule à deux roues motorisées

Un projet émanant du PER doit montrer un caractère innovant. Les deux roues électriques se développent de plus en plus. Plus accessible, qu'une voiture, ce moyen de transport peut être une bonne alternative pour s'insérer dans le monde du travail. L'idée étant de ne pas pénaliser les personnes en insertion professionnelle parce qu'elles n'auraient pas de moyen pour se déplacer. Cette mise en place, s'effectuera naturellement en lien avec les associations d'insertion existantes sur le territoire.

- Le ramassage scolaire

Aujourd'hui le Conseil Général gère l'ensemble des circuits scolaires de la maternelle au lycée sur le département de la Somme. Il souscrit un marché d'une durée de 7 années avec les transporteurs privés. Une Communauté de Communes peut devenir Autorité Organisatrice de Transport de second rang (AO2) si le Conseil Général lui délègue la compétence transport scolaire par la signature d'une convention. Cette solution permet d'autre part au Département d'effectuer des économies substantielles.

Par ailleurs, le Département de la Somme a fait le choix d'offrir les transports scolaires gratuits aux enfants de moins de 16 ans, c'est pourquoi dans le cas d'une convention avec un EPCI, il verse une compensation financière afin que la Communauté de Communes assure gratuitement le transport scolaire.

Cette compensation permet d'assurer sur 7 ans, le financement du service rendu aux scolaires, incluant l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à ce service.

La CCSOA a étudié avec l'aide des services transports du Conseil Général, l'opportunité de créer une régie transport. Il est proposé de prendre en gestion les circuits des 3 collèges (Airaines, Beaucamps le Vieux et Poix de Picardie), 4 RPI (Croixrault-Eplessier ; Gauville-Lignièrès-Châtelain-Morvillers St Saturnin ; Equennes-Eramecourt-Guizancourt ; Quesnoy sur Airaines-Warlus-Avelesges-Tailly l'Arbre à Mouches), 2 RPC (Molliens-Dreuil-Riencourt-Montagne-Fayel ; Quevauvillers-Fresnoy au Val-Courcelles sous Moyencourt) et 6 écoles (Airaines, Liomer, Beaucamps le Vieux, Hornoy le Bourg, Hescamps et Poix de Picardie).

La CCSOA pense donc à intégrer le ramassage scolaire comme un service de la plateforme de mobilité. Cette solution permettra de mutualiser le parc véhicules et organiser des services de transports différents, adaptés aux particularités de chaque public.

Dany Vasseur, commune de Guizancourt et présidente du Syndicat scolaire Equennes-Guizancourt, demande si la prise de compétence par la CCSOA obligerait le RPI à transférer sa compétence, puisque ce dernier est doté de sa propre régie, et demande si elle pourrait rester avec le Conseil Général.

Marc Dewaele explique qu'à priori non, il n'y a pas d'obligation que le RPI transfère sa compétence, il peut rester indépendant, tout comme la commune d'Hornoy-le-Bourg qui a son propre transport.

Danièle Hénon, commune de Croixrault, Présidente du SISCO, précise que les communes de Caulières et Meigneux font également partie du SISCO Croixrault-Eplessier.

Jean-Pierre Demarquet, commune de Moyencourt-les-Poix, explique que les maternelles de sa commune vont à Poix-de-Picardie et que le retour est assuré par le Conseil Général, il veut savoir ce qu'il adviendra. Il explique que le retour se fait par un privé, un taxi plus exactement, missionné par le Conseil Général.

Le Président répond que celui-ci pourrait se faire par le biais de la Communauté de Communes et explique que si la CCSOA prenait cette compétence, une commission « transport » serait créée et celle-ci ferait évoluer cette compétence.

Marc Dewaele informe l'Assemblée que le Conseil Général, qu'aujourd'hui, sur la Communauté de Communes, finance plus de 400 000 Kms par an de transport, donc plus ou moins 100 000 Kms de « pied levé », c'est-à-dire 100 000 Kms de transport à vide.

- **Un service de Transport A la Demande (TAD)**

Le TAD est la solution la plus appropriée aux caractéristiques rurales de notre territoire. Il complète l'offre existante des différents acteurs du territoire en apportant une réponse à des besoins spécifiques. Plusieurs variantes de TAD ont aujourd'hui été tentées. En effet, la notion de « à la demande » peut être plus ou moins flexible. Pour répondre à son objectif, le service fonctionnera avec des lignes préétablies, dites « virtuelles » qui seront effectives si une demande est réalisée (réservation la veille au plus tard). La réussite et la pérennité d'un TAD dépendent de plusieurs facteurs : un diagnostic de l'offre existante, une connaissance des besoins des publics et une bonne information et sensibilisation sur ce nouveau service.

Il n'existe pas de modèle de TAD, chaque TAD doit s'adapter aux besoins du territoire.

C'est pourquoi sur le territoire de la CCSOA, il est pertinent de proposer à toute la population l'accès aux communes pôles de notre territoire proposant commerces, services et activités de loisirs.

Les personnes pourront ainsi soit utiliser les transports des collégiens le matin (7h30-8h30) et le soir (17h-18h), soit utiliser le TAD le midi (12h30-13h30). Les trajets ne seront effectifs qu'avec une réservation faite par l'utilisateur au maximum la veille du départ.

Cette proposition d'organisation n'est pas définitive, elle doit être affinée en amont mais également après la mise en service du TAD.

Les horaires, les jours, les circuits et les points d'arrêts sont réorganisés en fonction de l'évolution du TAD.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, explique que sur la commune de Poix-de-Picardie, certes à une échelle plus modeste, cette expérience est menée depuis maintenant 2 ans. Pour l'instant le constat n'est pas satisfaisant, les personnes préférant s'organiser avec les voisins, la famille ; l'utilité de ce service n'est pas encore prouvée.

Le Président souligne que sur la commune de Poix-de-Picardie les services sont à proximité. Il ajoute également que les territoires qui souhaitent mettre en place un TAD, doivent attendre au moins deux années avant que celui-ci soit performant.

Colette Michaux, commune de Liomer, fait part de l'expérience de sa commune, qui durant 5 ans avec une voiture particulière et un emploi aidé, a fait du transport à la demande, mais a dû abandonner. Elle précise qu'il faut passer par une association, si on veut effectuer du porte à porte, en quelque sorte faire un travail de taxi, sinon on est concurrent des taxis, si c'est une association à laquelle les gens adhèrent, cela est possible. Il faut pour les personnes âgées un véhicule adapté, les prendre à la porte et les ramener à la porte.

Elle demande de réfléchir sur ce point, car si le porte à porte n'est pas effectué, la CCSOA aura de grandes difficultés pour ce TAD.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, précise que c'est une réflexion qui a été menée par rapport à cette problématique. La première réflexion avait été de mettre un service de transport uniquement pour les personnes âgées et également pour toute personne à mobilité réduite.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, ajoute que c'est une compétence très importante mais qui peut faire peur. Il y est favorable, par contre, il voudrait que l'on prenne les choses les unes après les autres, dans un premier temps gérer les transports scolaires, les transports piscine ; que les transports à la demande peuvent venir dans un deuxième temps quant tout le reste sera opérationnel.

Dominique Magnier, commune de Morvillers-Saint-Saturnin et vice-président de la CCSOA, complète les propos de Jannick Lefeuvre. En effet, sa commune étant en extrémité de territoire avec une population ayant pour pôle d'attraction Aumale. Il souhaite que le TAD prenne en compte ce pôle d'attraction, ce service doit être égalitaire sur le territoire.

Le Président précise de même qu'on n'amènera pas les enfants d'Airaines sur Poix-de-Picardie pour prendre le train, mais plutôt sur Longpré les Corps Saints.

Geneviève Leclercq, commune de Lahaye Saint Romain, pense que le TAD peut être une très bonne chose pour les personnes vieillissantes, mais ce sont des personnes qui ont besoin d'être transportées en porte à porte avec une réservation du service la veille.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, estime que le TAD ne doit pas se limiter aux bourgs du territoire, mais doit aussi aller vers la capitale régionale. Il faudra prendre en compte l'étude de déplacement réalisée par l'ADUGA.

Daniel Magnez, commune de Fricamps, demande s'il est possible par l'intermédiaire des auxiliaires de vie, de recenser les besoins des personnes âgées au niveau du transport pour aller dans le bon sens.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, souligne qu'effectivement c'est parfois l'auxiliaire qui apporte la meilleure solution, mais ce n'est pas la seule solution à mettre en place.

Le TAD doit aussi servir à rapprocher les personnes des transports collectifs existants comme les gares, le transport départemental « Trans'80 » et éventuellement un lien avec le réseau Amétis d'Amiens Métropole arrivant aux portes de notre territoire (Revelles, etc...).

La plateforme de mobilité offrira donc la possibilité à la population de se rendre hors territoire communautaire, et de poursuivre un déplacement dans l'aire métropolitaine voir au-delà. Ainsi sera proposé un véritable système de transport multimodal à l'échelle de notre bassin de vie.

- Les sorties scolaires

Aujourd'hui la CCSOA finance les déplacements écoles/piscine via les transporteurs privés. Elle dépense par exemple en 2010, 35 000 €. Avec sa propre régie, elle pourrait espérer réaliser une économie de 50% environ.

De plus, la CCSOA envisage de mettre à disposition son matériel pour les sorties périscolaires avec une participation financière des écoles qui resterait pour ces dernières inférieure aux prix actuels du marché.

- Un site Internet de covoiturage

Le covoiturage est une pratique spontanée qui fonctionne surtout entre salariés d'une même entreprise. L'important est de réaliser des inscriptions nombreuses pour faire vivre le site et ne pas décevoir les usagers qui voudraient se lancer dans cette pratique.

Le covoiturage représente l'intérêt d'avoir un coût d'investissement très faible pour les collectivités et de pouvoir être mis en œuvre rapidement avec des résultats rapides. L'animation et la communication sont néanmoins des points qu'il ne faut pas négliger pour réussir.

Il est envisagé pour organiser le covoiturage de créer un site où, d'un côté, les conducteurs pourront s'inscrire et décrire leur voyage et, d'un autre côté, les passagers pourront émettre des souhaits de trajet.

Ce système d'inscription est basé principalement sur la confiance. Toutefois, certains outils permettent de faciliter la mise en confiance comme des cartes d'inscription, des badges sur les voitures, des avis sur les utilisateurs.

Colette Michaux, commune de Liomer, voudrait savoir si on a le bilan concernant le site de covoiturage que la Chambre de Commerce avait mis sur Internet.

Le Président répond que non.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, souligne que le covoiturage qui avait été mis en place de Lahaye Saint Romain vers Poix n'a pas bien fonctionné, de même que le transport à la demande sur Poix, le résultat n'est pas probant. Cependant, il pense que ce service peut être une bonne chose et qu'il n'est pas opposé à ce projet. Il voudrait juste dire qu'il ne faudrait pas devenir une usine « monstrueuse » sur la CCSOA et qu'on perde le lien social. Notre population n'étant peut-être pas encore prête socialement à utiliser ce TAD. Le territoire de la CCSOA est encore très rural, mais n'oublions pas la notion d'entraide avec les voisins. Il convient d'avancer étape par étape en commençant par le transport scolaire. Le TAD peut vite devenir un gouffre financier si cela ne fonctionne pas ; il faut être prudent et surtout ne pas oublier le côté social.

Marc Dewaele ajoute que c'est presque normal que le TAD ne fonctionne pas à Poix-de-Picardie, car les gens habitent à Poix. Puis cite l'exemple d'un TAD qui fonctionne bien avec des personnes âgées. Le TAD va compléter le service scolaire, mais si nous voulions le faire sans le scolaire, financièrement, nous ne pourrions pas le faire. C'est bien la mutualisation de ce qui existe qui permet de le faire.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, précise qu'elle constate que beaucoup de personnes âgées se déplacent grâce à leurs aides à domicile. Cette aide là est très importante et les personnes âgées ne choisiront pas autre chose. En revanche, le TAD rend de nombreux services aux associations.

Le Président rappelle que les personnes âgées ne sont pas le seul public visé par le TAD, les jeunes et les demandeurs d'emploi bénéficieront aussi du service.

Les éléments financiers du projet sont distribués à l'ensemble des conseillers. Le Président ajoute que le projet n'est certes pas un projet facile, mais c'est une réflexion que nous avons souhaité mener, soit on le fait soit on ne le fait pas. Si demain on ne le fait pas, tant pis pour notre territoire, mais c'est maintenant qu'il faut prendre la décision.

Claudine Carpentier, commune de Caulières, n'est pas hostile aux réflexions, mais s'inquiète des horaires. Elle fait part de la difficulté qu'elle a rencontré pour modifier un horaire de quelques minutes. Pour les personnes à mobilité réduite, le temps de montée/descente va être plus long. Elle ajoute qu'une personne âgée qui vient faire ses courses à Poix-de-Picardie, ne souhaitera pas rester toute la matinée dans la commune.

Marc Dewaele ajoute que toutes ces questions se travaillent et devront être affinées.

Le Président présente ensuite les éléments financiers du projet.

MONTAGE FINANCIER DU PROJET DE LA PLATEFORME DE MOBILITE



Régie transport pour un marché d'une durée de 7 ans

Acquisition du matériel : 30 cars de 32 à 55 places neufs et d'occasions	607 213 €
Masse salariale : 1 directeur d'exploitation, 1 agent, des chauffeurs et 1 mécanicien	372 664 €
Infrastructure : bâtiment pour réparation des véhicules, pont élévateur, cuve et pompe de carburant et une plateforme de stockage des véhicules	77 000 €
Charges liées au roulage : carburant, entretien du véhicule, assurances et contrôles techniques	348 769 €
Matériel informatique	2 600 €

Le coût pour la CCSOA
1,4 million d'€

Le coût pour le CG
(2010/2011)
1,5 million d'€

Économie de 9 % pour le CG

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, souhaite caractériser le fait qu'il invite le conseil à voter pour ce projet par 3 mots :

- Projet : il ne faut pas oublier que la réflexion conduite vient d'un projet, le PER dans lequel figurait le souci d'apporter un service à la population en plus.
- Opportunité : cette opportunité se présente à nous en ce moment, car c'est à la fin de cette année que le Conseil Général va remettre tout son marché de transport scolaire pour les 7 ans qui succéderont à l'année 2012. Cette opportunité offre, si la CCSOA est retenue, d'être autorité organisatrice de transport de 2nd rang du transport scolaire.
- Service : service à la population en premier lieu, tout simplement, le service ordinaire que la population connaît déjà. Offrir la possibilité d'organiser avec des bus de la CCSOA le ramassage scolaire. C'est ce premier service, qui est un critère de la lisibilité de ce que fait la CCSOA, déjà existant pour rendre ensuite un service à termes en plus à la population : le TAD. Ce TAD, il lui faudra du temps pour que les gens s'habituent à l'existence de ce service de transport, pour qu'elles se tournent ensuite vers la CCSOA pour avoir des services nouveaux. Il faudra aussi tenir compte de l'existant et de ce que cela va devenir dans le temps. Le Scot aura aussi des répercussions sur nos modes de fonctionnement et de déplacement.

Il ajoute que dans les expériences de TAD et quelle que soit la nature des territoires, il y a du temps nécessaire pour que les personnes se mettent en tête que ce service va exister et dont elles pourront bénéficier.

Jean-Jacques Stoter rappelle aux délégués présents que cette compétence va être soumise à l'ensemble des conseils municipaux et c'est là qu'est l'enjeu. Il faudra faire passer le message dans les conseils municipaux, pour les deux compétences à prendre ce soir, que l'on prépare l'avenir et c'est petit à petit que cela se fera.

Claudine Carpentier, commune de Caulières, est gênée par le fait d'enlever le travail à ceux qui l'avaient, à savoir les transporteurs.

Jean-Jacques Stoter souligne que les transporteurs sont des grands groupes, tels que Véolia ou Kéolis. Ce qui l'impacte c'est le social et de ce point de vue, l'emploi qui était sur le territoire sera maintenu, puisque la CCSOA aura besoin de recruter des chauffeurs pour sa régie.

Alain Desfosses ajoute que ces chauffeurs ont parfois peu d'heures, la possibilité leur sera peut-être offerte d'en faire plus.

Romuald Trahouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, demande si le budget présenté est un budget annuel pour l'intégralité de la plateforme de mobilité comprenant à la fois le scolaire et le TAD.

Alain Desfosses précise qu'il s'agit exclusivement du budget lié au transport scolaire. Pour le TAD, le service montera en puissance progressivement et c'est le conseil communautaire qui décidera du budget alloué à ce service.

Romuald Trahouillet souhaite savoir combien de chauffeurs sont prévus dans le budget présenté, car le montant « masse salariale » lui semble peu élevé. Il lui est précisé qu'il s'agit d'une trentaine de chauffeurs sans qu'il ne s'agisse systématiquement de temps plein.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la prise de compétence qui pourrait être ainsi rédigée :

« Création et gestion d'une plate forme de mobilité, intégrant un service de transport de personnes sous réserve d'obtention de la qualité d'autorité organisatrice de transports de second rang. »

Romuald Trabouillet demande si le conseil communautaire sera amené à se prononcer à nouveau lorsque ce projet évoluera vers le TAD.

Le Président précise que se sera bien le cas et qu'une commission sera créée pour travailler sur cette compétence.

Le Conseil Communautaire par 55 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Dany Vasseur, Patrick Lepine, Daniel Magnez) et 1 voix CONTRE (André Fleury), approuve la prise de compétence en matière de mobilité telle que rédigée ci-dessus et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président rappelle qu'à partir de maintenant, les communes ont trois mois pour délibérer.

Gérard Deneux demande ce qui se passera si les communes refusent.

Le Président rappelle qu'il s'agit comme pour toute prise de nouvelle compétence de la majorité qualifiée. Il ajoute que les communes peuvent solliciter la CCSOA pour venir présenter les projets en réunion de conseil municipal.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, rappelle que c'est une compétence qui comme l'indique son libellé « sous réserve d'obtention », il faudra que le Conseil général nous retienne et nous confie la charge d'être une autorité organisatrice de transport de second rang. Mais pour cela, il faut que la CCSOA prenne une délibération pour signifier qu'elle est prête à le faire. Si le Département ne nous retient pas, on ne met pas en place le projet, même si la compétence aura été prise par la CCSOA.

2.6 Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Somme.

Le Président rappelle que la CCSOA a été destinataire du projet de Plan de Prévention des Risques Inondations de la Vallée de la Somme et ses affluents. Le territoire de la CCSOA est concerné par ce PPRI à travers les communes de Molliens-Dreuil, Oissy et Riencourt. Les communes de Riencourt et Oissy sont caractérisées par des aléas très faibles pour les inondations par débordement et remontée de nappe. La commune de Molliens-Dreuil est, pour sa part, caractérisée par des aléas faibles et moyens pour les inondations par débordement et remontée de nappe. Le règlement applicable à chacune des zones cartographiées, ainsi que tous les autres documents du projet de PPRI sont consultables au siège de la CCSOA.

La CCSOA dispose d'un délai de deux mois (qui court depuis le 4 août 2011) pour émettre son avis sur le projet de PPRI. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique, prochaine étape de la procédure d'approbation du PPRI.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, rappelle que ce PPRI avait déjà été acté, mais « cassé » pour vice de forme.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé des intervenants à l'unanimité, approuve le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Somme.

2.7 Rapport d'activités 2010

Le rapport d'activités 2010 de la CCSOA a été remis à chacun des conseillers communautaires présents en séance.

Le Président rappelle qu'il appartiendra à chaque Maire de faire une présentation de ce rapport à son conseil municipal. Chaque commune sera également destinataire de ce rapport.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport d'activités 2010 de la CCSOA.

3. Finances/Budget

3.1 Budget principal : délibération modificative de crédits n°2.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser des mouvements de crédits à hauteur de 4 000 euros sur le budget principal de la CCSOA. Il s'agit de remplacer le chauffe-eau de la piscine qui vient de tomber en panne.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-654 : Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7066 : Redevances et droits des services à caractère soc	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et vente	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Total	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage technique	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317 : Immobilisations en cours	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 4 000 € sur le budget principal de la CCSOA.

4. Ordures ménagères

4.1 Délibération modificative de crédits n°1.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à réaliser des mouvements de crédits à hauteur de 1 000 euros sur le budget « ordures ménagères ».

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 e		1 000.00 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 1 000 € sur le budget « ordures ménagères ».

5. Service d'aide à domicile

5.1 Tarif du service de portage de repas à domicile.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur un nouveau tarif pour le service de portage de repas à domicile. Jusqu'en avril, la CCSOA achetait les repas au prix de 4.00 €, depuis le 1^{er} mai les repas sont achetés au prix de 4.20 €, il convient pour permettre d'équilibrer le budget du service de répercuter cette augmentation sur le prix de vente des repas au particulier. Jusqu'à maintenant, le repas est vendu 6.30 € au bénéficiaire. Il propose de fixer le nouveau tarif à 6,50 €/repas à compter du 1^{er} octobre 2011.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime, fixe à compter du 1^{er} octobre 2011, le tarif du service de portage de repas à domicile à 6.50 € et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

6. Informations

6.1 Attribution de subvention

Le bureau communautaire a accordé la subvention suivante :

- 2 000 € à la commune de Beaucamps-le-Vieux pour l'organisation de la Fête de la Chaise et du Meuble Picard.

6.2 Décision du Président fixant la tarification d'un spectacle.

Le Président à fixer les tarifs du spectacle « Comment j'ai mangé du chien ! » pour les clubs des Aînés, des Maisons de retraite et bénéficiaires du service d'aide à domicile ainsi qu'il suit :

- Groupe (10 personnes) : 15 €
- Individuel : 2 €

6.3 Marché attribué

Le marché de transport des scolaires vers la piscine communautaire pour l'année 2011-2012 a été attribué aux Courriers Automobiles Picards.

7. Questions diverses

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, fait part de son regret de constater que les remarques faites lors de la relecture du « Lien communautaire », demandées en moins de 24 heures, n'aient pas été apportées. L'une concernait une information sur une exposition à Poix-de-Picardie dans le cadre des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre et l'autre un constat sur une erreur faite dans un compte-rendu. Elle s'en voit complètement désolée et ajoute qu'il y a un problème au niveau de la communication. Si l'on n'a pas voulu tenir compte de ses remarques, l'information aurait au moins pu lui être faite.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, rappelle au Président ainsi qu'au Vice-président du tourisme que lors de l'assemblée générale du syndicat d'initiatives, ils avaient promis aux associations Airainoises de faire rapidement une réunion.

Alain Desfosses explique que cette réunion sera bien organisée.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, confirme que les remarques qu'il a formulé n'ont pas été prises en compte. Pour les travaux de voirie, il avait signifié qu'il ne s'agissait pas de « Chasse-marée » et cela n'a pas été pris en compte.

Le Président explique qu'un erratum sera effectué pour la commune de Poix-de-Picardie pour la question de voirie.

Romuald Trabouillet ajoute que ses remarques n'ont pas été prises en compte et que cela a été fait volontairement.

Alain Desfosses précise que les remarques pour l'article sur la piscine ont été prises en compte puisque l'article a été modifié.

Rose-France Delaire conteste le fait que l'article ait été modifié, puis annonce qu'une exposition de « cartes postales » d'époque est organisée par l'Association « Racines » les 17 et 18 septembre dans le cadre des journées du patrimoine et cela jusqu'au 25 septembre 2011.

9. Lieu du prochain conseil communautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Caulières.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Patrice Caudron



Le Président,

Alain DESFOSSÉS

